
Demande de reconstitution des ressources du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie, à partir des ressources réservées aux dons ordinaires, aux fins d'une initiative stratégique: Projet d'appui à l'inclusion financière des populations rurales en Palestine

Cote du document: EB 2022/136/R.39

Point de l'ordre du jour: 6 b)

Date: 17 août 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Documents de référence: Proposition relative au versement d'un « capital initial » destiné à deux initiatives stratégiques: i) la reproduction à plus grande échelle du Programme de gestion participative des ressources naturelles, par l'intermédiaire du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie; ii) le Projet d'appui à la croissance économique et à l'emploi en milieu rural en Jordanie, par l'intermédiaire du Mécanisme pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale ([EB 2016/119/R.33](#))

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la résolution telle qu'elle figure au paragraphe 19.

Questions techniques:

Dina Saleh

Directrice régionale

Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe

courriel: d.saleh@ifad.org

Thouraya Triki

Directrice

Division production durable, marchés et

institutions

courriel: t.triki@ifad.org

Demande de reconstitution des ressources du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie, à partir des ressources réservées aux dons ordinaires, aux fins d'une initiative stratégique: Projet d'appui à l'inclusion financière des populations rurales en Palestine

I. Introduction

1. Par la résolution 107/XXI, en date du 12 février 1998, le Conseil des gouverneurs a créé un Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie (FFGC). Aux termes du paragraphe 7 de cette résolution, « le FIDA utilise les ressources du FFGC pour apporter sous forme de prêts et dons une assistance financière aux projets et programmes à Gaza et en Cisjordanie dans toutes les zones, tous les secteurs et pour toutes les activités qui sont ou seront sous la juridiction de l'Autorité palestinienne, en application des accords israélo-palestiniens pertinents, et sont conformes aux objectifs du FIDA. ».
2. Le paragraphe 3 de la résolution est libellé comme suit: « le FFGC est autorisé à recevoir les ressources ci-après pour s'acquitter de son mandat et aux fins des projets ou programmes spécifiques qu'il appuie:
 - a) les contributions en monnaies librement convertibles versées directement par les États membres du FIDA;
 - b) sous réserve de l'approbation du Président du FIDA, les contributions en monnaies librement convertibles versées par les États non membres du FIDA, d'autres entités ou personnes privées;
 - c) les montants que le Conseil d'administration pourra, de temps à autre, décider de prélever dans les limites qu'il précisera, sur les ressources du FIDA qui sont ou pourraient être disponibles au titre du Programme de travail et budget approuvé pour chaque année;
 - d) les fonds provenant d'autres ressources, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration. »
3. La direction propose qu'un montant de 2 millions d'USD soit prélevé sur l'enveloppe de dons du FIDA et alloué au FFGC à titre de capital initial pour une initiative stratégique en préparation, l'objectif étant d'obtenir des financements supplémentaires auprès des donateurs intéressés. Un don de l'Union européenne, à hauteur de 11 millions d'EUR, est envisagé, sous réserve que le FIDA verse une contribution financière d'un montant d'au moins 2 millions d'USD.
4. Le montant de 2 millions d'USD demandé permettra au FIDA de démultiplier l'impact sur le terrain par l'amélioration des capacités nationales dans l'optique de pérenniser les acquis obtenus et de favoriser la mise en place d'un cadre d'action et d'un contexte d'investissement plus porteurs pour l'agriculture paysanne et le développement rural. Ces deux objectifs sont conformes aux objectifs stratégiques énoncés dans la nouvelle Politique sur les dons ordinaires du FIDA.
5. La Palestine est depuis longtemps en proie à une forte fragilité institutionnelle et sociale. Dans le droit fil du domaine d'engagement prioritaire n° 2 du programme de dons ordinaires pour la période couverte par la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (placer un accent stratégique sur les situations de fragilité, les conflits et le renforcement de la résilience), les ressources disponibles pour financer les dons seront utilisées pour améliorer l'efficacité des opérations, exercer un effet de levier sur les ressources et renforcer la collaboration dans les situations de fragilité, d'urgence ou de conflit.

6. Conformément aux dispositions sur l'établissement du FFGC, les prêts et dons seront octroyés par le FFGC suivant le processus habituel au FIDA (« se conforment aux principes, conditions, règles, règlements, directives et procédures applicables aux prêts et aux dons accordés par le FIDA sur ses ressources ordinaires »).

II. Investissement du FIDA

A. Contexte

7. Le FFGC constitue actuellement le seul canal par lequel le FIDA peut financer des opérations en Palestine, la Palestine n'ayant statué que d'observateur. Jusqu'à présent, le FFGC a reçu des ressources du FIDA à hauteur d'environ 15 millions d'USD au titre du Programme de gestion participative des ressources naturelles (2000-2015, en Cisjordanie uniquement) et de 4,56 millions d'USD au titre du Projet de gestion résiliente des terres et des ressources (Cisjordanie), en cours. Ce dernier devrait être achevé d'ici le 30 juin 2024.
8. Compte tenu du bon achèvement du Programme de gestion participative des ressources naturelles et des réalisations accomplies dans le cadre du Projet de gestion résiliente des terres et des ressources, en cours, le FIDA est considéré comme un chef de file dans le domaine du développement rural par les acteurs du développement. Son intervention dans la lutte contre la fragilité croissante suscitée par les changements climatiques, la pandémie de COVID-19 et, à présent, la guerre en Ukraine, est très demandée.
9. En Palestine, le secteur agricole est depuis longtemps miné par les vicissitudes et l'instabilité politiques, qui ont une incidence directe sur la sécurité alimentaire. Ces difficultés ont été aggravées par la crise alimentaire qui sévit actuellement dans le monde. Une intervention du FIDA a notamment été jugée intéressante dans le secteur de la finance rurale. En effet, un secteur financier solide et dynamique en milieu rural permet aux populations pauvres de mieux faire face aux difficultés, car elles peuvent gérer l'argent du ménage et se lancer dans de nouvelles activités agricoles qui stimuleront l'économie rurale.
10. Dans cette optique, le FIDA a préparé une note conceptuelle relative à un projet visant à renforcer l'inclusion financière des petits exploitants agricoles dans les zones rurales de la Cisjordanie et de Gaza. Sur la base des observations positives formulées par la délégation de l'Union européenne en Palestine, la note conceptuelle a donné lieu à un projet de rapport de conception pour le Projet d'appui à l'inclusion financière des populations rurales, qui sera revu et adapté au cours du processus de conception en fonction du montant de financement mobilisé, et sera soumis aux procédures d'approbation internes du FIDA.

B. Projet d'appui à l'inclusion financière des populations rurales

11. En Palestine, la plupart des petits exploitants agricoles n'ont pas accès à des produits et services financiers adaptés, une situation encore plus courante en milieu rural chez les femmes, les jeunes et les ménages pauvres qui ne possèdent pas de terres. Dans ces conditions, ces populations ne disposent que de très peu de marge de manœuvre pour investir dans de nouvelles entreprises et développer leurs activités, renforcer leur résilience et améliorer leurs moyens d'existence. Actuellement, le nombre de personnes touchées est limité en raison de l'inadéquation entre l'offre de produits et services financiers d'une part, et la demande et les besoins de l'autre, qui tient à la très faible culture financière des segments les plus pauvres de la population rurale.
12. **But et composantes du projet.** Le Projet d'appui à l'inclusion financière des populations rurales a pour finalité globale de renforcer la résilience des communautés face aux chocs économiques et environnementaux et d'améliorer les moyens d'existence des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Le projet comprend trois composantes:

- Composante n° 1 – Activités d’acquisition de notions financières et de sensibilisation en faveur de l’inclusion des populations rurales.
 - Composante n° 2 – Fourniture de produits et services financiers inclusifs aux populations rurales.
 - Composante n° 3 – Renforcement des capacités et consolidation des institutions financières rurales.
13. **Justification de l’intervention du FIDA.** Une excellente occasion s’offre au FIDA d’aider les Palestiniennes et les Palestiniens à faire face aux difficultés imposées par le contexte. Le FIDA contribue à développer l’accès aux services financiers, qui constitue un levier pour le renforcement de la résilience, de la faculté d’adaptation et de la productivité des populations rurales pauvres, dans un contexte d’instabilité économique et politique, auquel s’ajoute le stress permanent provoqué par les changements climatiques et les revers dus à la pandémie et à la guerre en Ukraine – qui ont également ébranlé le secteur financier.
 14. Le FIDA est considéré comme un partenaire à long terme qui possède un savoir-faire dans le domaine de transformation du monde rural en général et des services financiers inclusifs en milieu rural en particulier. Dans le contexte palestinien, l’avantage comparatif du FIDA réside dans l’expérience que le Fonds a acquise en matière de collaboration avec les institutions financières rurales, notamment les institutions à assise locale, et les institutions faitières associées, qui a permis d’améliorer les moyens d’existence des populations rurales par la fourniture de services financiers inclusifs, l’objectif étant de répondre aux besoins des bénéficiaires cibles et de consolider le secteur de la finance inclusive en milieu rural.
 15. Le FIDA peut mettre cette expérience au service de la Palestine en aidant à mettre en œuvre ses différents modèles de perfectionnement de la culture financière et de la gestion d’entreprise, de mise en place de l’écosystème du financement rural, de promotion de l’intégration financière par l’appui au numérique, et de soutien à une série de nouvelles institutions du secteur ayant besoin d’une orientation stratégique en vue de leur croissance et de leur développement. Fort de son action ciblée en faveur des petits exploitants ruraux, des entreprises, des femmes et des jeunes, le FIDA dispose d’un avantage comparatif qui lui permet de fournir un accès au financement à ces populations, de sorte qu’elles puissent diversifier et accroître leurs sources de revenus.
 16. **Durée du projet et zones cibles.** Le projet sera exécuté sur une période de six ans dans des zones rurales de la Cisjordanie (Zones B et C) et de Gaza. Une attention particulière sera accordée aux zones affichant la plus forte prévalence de la pauvreté et de l’insécurité alimentaire, ainsi qu’à celles où l’inclusion financière demeure insuffisante. Les principaux groupes cibles du projet sont: i) les petits exploitants agricoles; ii) les microentreprises et les petites et moyennes entreprises rurales; iii) les femmes des zones rurales; iv) les jeunes des zones rurales.
 17. **Impact.** Dans l’ensemble, le Projet d’appui à l’inclusion financière des populations rurales devrait permettre d’atteindre 24 000 bénéficiaires directs, dont 10 000 femmes et 8 000 jeunes. En ouvrant l’accès aux produits et services financiers, le projet devrait créer des possibilités d’emploi pour 13 000 femmes et hommes à tous les niveaux des filières agricoles, ainsi que dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, par l’élargissement de leurs activités. Le projet aura également un impact indirect sur une série d’usagers de services et de produits financiers, puisqu’il est prévu de contribuer à l’élaboration d’une politique de soutien à la finance rurale devant offrir un meilleur accès aux femmes et aux jeunes et accroître les avantages dont bénéficient les émetteurs et les destinataires des envois de fonds, les usagers des services financiers numériques, etc.

18. **Enveloppe financière et donateurs potentiels.** Le FIDA souhaite mobiliser un montant d'environ 20 millions d'EUR (dont 2 millions d'USD de la part du FIDA) sous la forme de dons. Il s'efforce de mobiliser des financements par l'intermédiaire des partenaires de développement. Les pourparlers avec l'Union européenne, qui concernent un montant de 11 millions d'EUR conditionné au cofinancement du FIDA, sont déjà bien avancés. En outre, l'Agence italienne de coopération au service du développement et l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement ont manifesté un vif intérêt pour le cofinancement du projet. Enfin, des entretiens bilatéraux avec la Banque islamique de développement au sujet d'un éventuel partenariat sont en bonne voie. Le montant demandé de 2 millions d'USD, qui sera issu des ressources du FIDA, permettra de mobiliser des cofinancements s'élevant à environ 18 millions d'USD.

III. Recommandation

19. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la résolution suivante:
- DÉCIDE: qu'un montant de 2 millions d'USD issu des ressources réservées aux dons ordinaires sera transféré au Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie aux fins de l'octroi d'un capital initial au Projet d'appui à l'inclusion financière des populations rurales.

Le Président
Gilbert F. Houngbo